

## Charte de Venise

### Résumé

La Charte de Venise fut rédigée il y a 25 ans dans le but de retenir les principes de la conservation du patrimoine architectural valables au plan international. Les dévastations de la Seconde Guerre mondiale d'une part et les menaces de la conjoncture économique des années soixante d'autre part firent naître le besoin de résumer ce qui dès le début de notre siècle avait été formulé: l'esprit conservateur et l'importance des sites et des monuments modestes. Depuis lors la pratique de la conservation a engendré de nouveaux thèmes tels que la formation des spécialistes, l'élaboration des inventaires, les règlements juridiques, la propagation des buts de la conservation et la participation des habitants, et enfin l'importance des recherches archéologiques. On a constaté en outre que l'esprit européen qui est à l'origine de ce texte rendait difficile l'application de certaines formules aux civilisations en dehors de l'Europe, qui cherchent plus la continuité de l'essence culturelle que la conservation physique de l'objet, étant donné les matériaux de construction peu résistants aux intempéries. Tout en respectant l'importance de ces objections, une réflexion approfondie sur la Charte révèle le caractère fondamental de ce texte «dégagé en commun et formulé sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de sa tradition (préambule)».

Le Comité suisse est d'avis que la Charte de Venise doit rester le texte fondamental et que toutes les interprétations et les commentaires devront être rédigés sous forme de déclarations, recommandations, directives ou conclusions.